

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.046**Séance du **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 5 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Marc ROGUET, Séverine FRIES CHATAGNAT à Jean-Pierre BELMAS, Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Christine MOUCHET à Patrick ANTOINE, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER

5 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : : Budget Locations Immobilières « Les Aquarelles » - Vote du Budget primitif 2023

Sur avis de la commission de finances en date du 22 mars 2023, le budget primitif 2023 proposé, s'établit comme suit :

Crédits d'investissement votés au titre du présent budget			
Dépenses		Recettes	
21 – Immobilisations corporelles	6.850,00		
040 – Dotation aux amortissements	50.750,00	040 – opérations d'ordre	57.600,00
Total de la section d'investissement	57.600,00	Total de la section d'investissement	57.600,00

Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges générales	23.550,00	75 – Produits de gestion courante (loyers)	29.350,00
65 – Subventions et participations	1.050,00		
67 – Charges spécifiques	1.000,00	70 – Redevances d’Occupation du Domaine Public	3.100,00
042 – Dotations aux amortissements	57.600,00	042 – Opérations d’ordre	50.750,00
Total de la section de fonctionnement	83.200,00	Total de la section de fonctionnement	83200
TOTAL DU BUDGET	140.800,00	TOTAL DU BUDGET	140.800,00

Le montant total du budget locations immobilières « les Aquarelles », pour 2023, équilibré en dépenses et en recettes, s’élève à 140.800,00 €.

Ce budget ne comprend pas le report du compte de résultat 2022 (évalué à 106.000 €) qui fera l’objet d’une décision modificative du présent budget, lors du vote du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les propositions du budget primitif 2023 - Locations Immobilières « Les Aquarelles » - présentées en sections de fonctionnement et d’investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 avril 2023
Le Maire
Patrick ANTOINE




Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/04/2023



La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d’un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.